

PROJET GALF

Rapport d'activités Juin 2017

http://www.wara-enforcement.org/

Sommaire

Poin	nts principaux	2
	Investigations	
	Opérations	
3	Légal	4
4	Media	7
5	Management	13
6	Relations extérieures	14
7	Conclusion	15

Points principaux

- Arrestation d'un trafiquant de peaux de panthère et de crocodile à Dalaba, espèces animales intégralement protégées par le code de faune et règlementation de la chasse.
- Condamnation par le TPI de Kindia de deux trafiquants de peaux de panthère et de crocodiles.
- Comparution d'un policier devant le juge du TPI de Mamou, poursuivi pour complicité d'évasion d'un trafiquant de peaux de panthère et de crocodiles, espèces animales intégralement protégées.

1 Investigations

Indicateur

Nombre d'investigations menées	15
Investigations ayant abouti à une	01
opération	
Nombre de trafiquants identifiés ce	10
mois-ci	

• 15 enquêtes réalisées durant le mois de Juin 2017 à Conakry et à l'intérieur du pays.

Durant le mois de Juin 2017, le département d'investigation a fait 15 enquêtes à Conakry et à l'intérieur du pays. Ces enquêtes portaient sur le trafic récurrent de la peau de panthère, de lion et celles des autres dépouilles d'espèces animales intégralement protégées par le code de faune et règlementation de la chasse mais aussi par la Convention CITES. Une d'entre elles a conduit à une opération d'arrestation en Moyenne Guinée d'un présumé trafiquant de peaux de panthère et celles cutanées de crocodiles. Peu avant son déferrement, le mis en cause s'est évadé dans les locaux du commissariat central de Dalaba. Toujours est-il, les enquêtes se poursuivent afin de le localiser et de l'arrêter pour le soumettre à la rigueur de la loi.

2 Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	1
Nombre de trafiquants arrêtés	2
Nombre de trafiquants en fuite	1

Au courant du mois de juin 2017, 1 opération été effectuée à Dalaba, en Moyenne Guinée.

04 juin 2017 : 1 opération a eu lieu à l'intérieur de pays précisément à Dalaba où une équipe mixte composée des agents des Eaux et Forêts et ceux de la gendarmerie préfectorale avec l'appui de GALF (Guinée Application de la Loi Faunique). Un trafiquant de peaux de panthères et de crocodiles, espèces animales intégralement protégées par le code de faune et réglementation de la chasse en vigueur. Peu avant son déferrement à la Justice de paix de Dalaba, le trafiquant par l'inattention ou complicité du chef de poste s'est évadé.

Ainsi, le **08** juin **2017** le chef de poste du commissariat de Dalaba qui était en charge de veiller correctement sur le mis en cause a été arrêté et déféré devant le Procureur du TPI de Mamou pour complicité d'évasion. C'est le Juge d'Instruction qui a pris la décision du déferrement.



1 Légal

Indicateur

Nombre de suivi d'audience (préciser	2				
le lieu et raison)	-Tribunal de Première Instance de				
	Kindia				
	-Tribunal de Première Instance de				
	Mamou				
Nombres de trafiquants derrière les	2				
barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu)	-Pokpa Soropogui (Prison civile de				
	Kindia))				
	- Allassane Bangoura (Prison civile de				
	Mamou)				
Nombre de trafiquants en attente de	9				
procès ce mois-ci	- Ibrahima Bangoura				
	- Adama Koulibali				
	- Lamine Sidimé				
	- Amadou Sidimé				
	- N'kaye Sidimé				
	- Sidiba Sidimé				
	- Mamady Doumbouya				
	- Abdourahamane Sidibé				
	- Abdoul Salam Sidibé				
Décision de Justice (préciser le lieu)	2- Tribunal de Première Instance de				
	Kindia.				
	Tribunal de première instance de				
	Mamou				

Ce mois-ci, une (02) audiences se sont tenues dont (1) au Tribunal de Première de Instance de Kindia et (1) au Tribunal de Première Instance de Mamou. Présentement, Un (1) Trafiquant se trouve derrière les barreaux et deux autres (2) sont sous contrôle judiciaire.

Durant ce mois de juin 2017, le département juridique a effectué plusieurs suivis juridiques dont les plus marquants sont :

Affaire Peaux de panthère-Kindia:

Arrêtés le 07/04/2015 à Damakania dans Kindia, Hamidou TRAORE et Thierno Souleymane BAH, poursuivis pour les délits de détention, circulation et commercialisation de deux peaux de panthère et une demi peau de lion ont comparus le 13/06/2017 devant le tribunal de première instance de Kindia.

Au cours des débats interrogés par le juge sur la reconnaissance des faits, les prévenus n'ont aucunement reconnu les faits et ont eu a rappelé à tour de rôle les circonstances d'interpellation, le lieu de leur arrestation et l'autorité ayant procédé à leurs auditions. Durant les explications ,il s'est fait comprendre que les sieurs ont parfaitement détenu, circulé et commercialisé les trophées d'espèce intégralement protégée(peaux de panthère, lion). Dans son inquiétude d'être clarifier sur le rôle joué par chacun dans la commission de l'infraction, le juge a interrogé les poursuivis sur la participation de chacun dans cette affaire. Dans leurs narrations des faits, ils ont laissé croire que c'est Hamidou TRORE l'auteur principal de la commission de l'infraction et Thierno Souleymane BAH le Coauteur.

Le procureur dans son intervention a tout d'abord rappelé les bases juridiques du délit commis par sus nommés en faisant référence au code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse en ces articles 47,48 126 et 164 qui prévoient et punissent les agissements des sieurs Hamidou TRAORE et Thierno Souleymane. Poursuivant, il a fait savoir que les prévenus ont agi en toute connaissance de cause dans la commission de leurs forfaitures. Ainsi, il a demandé au juge de retenir les sieurs dans les liens de la culpabilité, il a requiert 3 mois d'emprisonnement ferme et une amende de 90.000 fg pour les prévenus.

Dans la défense des intérêts du Ministère de l'environnement des Eaux et Forêts qui est partie civile dans ce dossier, l'avocat dans son allocution a évoqué les conséquences énormes causées à l'environnement par le fait des agissements des prévenus tout en indiquant que la Guinée est à l'heure identifiée par la communauté international comme étant une plaque tournante du trafic international de produits fauniques par le biais de tels comportements à répétition qui continuent à tenir l'image du pays à l'échelle international. De fait, il demande au juge la stricte application de la loi dans toute sa rigueur sur la base de 164 du code de faune et réglementation de la chasse. Pour les dommages et intérêts il a évalué les préjudices à 380.000.000fg en tenant en compte des dommages causés au tourisme, des frais de permis scientifiques et de certificats d'origines car les mis en cause n'étaient pas détenteurs de ses documents administratifs dans la commission de leur acte.

Finalement le tribunal a donné son verdict dans ce dossier : statuant publiquement et contradictoirement en premier ressort sur l'action publique déclare Hamidou TRAORE et Thierno Souleymane BAH coupables des faits de détention, circulation et commercialisation des trophées d'animaux sauvage intégralement protégée. Pour la répression ils ont été condamnés à deux(2) mois d'emprisonnement aux temps mis et au paiement solidaire de 90.000 fg comme amende .Sur l'action civile, recevant l'Etat dans sa constitution de partie civile, le tribunal a ordonné la confiscation des produits saisis sur les prévenus et ils ont été condamnés au paiement d'une somme de 8.000.000.

Audience de Mamou

Le 04 juin 2017 un présumé trafiquant de faune a été arrêté à Dalaba en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation d'une peau de panthère et deux peaux tannées de crocodiles. Après son interrogatoire à la section préfectorale de Dalaba il a été confié en garde à vue au commissariat de police de Dalaba avec un billet d'écrou émanant de l'agent verbalisateur des Eaux forets.

Le 05 juin 2017 au moment du déferrement à Mamou, le prévenu s'est évadé du commissariat de police de Dalaba. Informer de la nouvelle, le juge d'instruction a exigé le déferrement du chef de poste à Mamou pour qu'il s'explique devant le Procureur de Mamou. Par la suite, il a été placé sous mandat dépôt à la prison civile de Mamou entendant son procès.

Le 20 juin 2017 le chef de poste du commissariat de Dalaba a comparu devant le juge au Tribunal de première Instance de Mamou pour complicité d'évasion. A l'audience le Brigadier-Chef a reconnu les faits qui lui sont reprochés et ensuite il a expliqué les circonstances de l'évasion qui selon lui le prévenu a manifesté son besoin d'aller aux toilettes qui lui a été accordé et celui-ci a profité de cette faveur pour s'échapper.

Le procureur dans son intervention a tout d'abord mis en évidence la négligence de l'agent, son non professionnalisme dans ses actes car il n'a pas pris le soin de menotter le détenu pour l'accompagner aux toilettes. Il Poursuit en dénonçant le manque d'agents de police au commissariat de Dalaba dont l'Etat est responsable.il a requiert 6mois d'emprisonnement dont 4 mois assortis de sursis et 2 mois ferme.

L'avocat du Ministère de l'Environnement des Eaux et Forêts qui représente la partie civile dans ce dossier a justifié la constitution de l'Etat en expliquant que le Ministère de l'environnement des Eaux et Forêts a subi un préjudice indirect dans ce dossier du fait de l'évasion du présumé trafiquant de faune surtout que la Guinée est membre de la CITES et présentement sous sanction donc de tel agissement comme celui du chef de poste ne favorise pas la lutte pour la sortie du pays dans le collimateur de la CITES, il a plaidé le paiement d'une somme de 50.000.000 GNf comme dommages et intérêts en attendant qu'on retrouve l'évadé. L'audience a été renvoyée au 04 juillet pour délibéré.

Condamnation du policier Allassane Bangoura par le TPI de Mamou :

Dans son délibéré du 4 juillet 2017, le tribunal statuant publiquement et contradictoirement a reconnu le chef de poste du jour dans les liens de la culpabilité de complicité d'évasion du trafiquant. Sur l'action publique, il le condamne à 6 mois d'emprisonnement dont 2 mois ferme et 4 mois assortis de sursis. Sur l'action civile, le condamne au paiement de 5.000.000 GNF au profit

du Ministère de l'Environnement des Eaux et Forêts au titre des dommages et intérêts.

2 Media

Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales : 37						
Pièces télévision	Pièces	presse	Pièces	presse	Pièces	presse
	radio		interne	t	papier	
0	03		25		9	

Au courant du mois de Juin 2017, il y a eu production de 39 pièces médiatique dans la presse guinéenne dont 0 pièce télévision, 03 pièces radio, 9 pièces papier et 27 pièces Internet. Ces publications portaient essentiellement sur l'arrestation d'un trafiquant de peaux de panthère et de lion à Dalaba, la condamnation de deux trafiquants de peaux de panthère et de lion par le TPI de Kindia et enfin la comparution d'un agent de police au TPI de Mamou pour complicité d'évasion d'un trafiquant de peaux de panthère et de lion au commissariat central de police de Dalaba.

Quelques exemples de pièces médiatiques produites :

Presse Internet: Quelques exemples



Elizin S. 2017 & Poytest Sy Djiba Chedf - 00024888515171 StrActa, Société 🤏 Feat (Sy 🛎 - 510252)

Dalaba : un trafiquant de peaux de panthère et de crocodiles s'évade au commissariat central peu avant son déferrement!

En déglides effors fournis par le Gouvernement-Guinéen et les generalines dans la litte comme la crininalité faurique, la ville de Dalaba ette et 2018 (pd. Consiers) confinue à défiguer la chronique. Le 00 (pin dermier, deux guinéens contrabiles dans le fisse d'une équippe compresé dégrand des Baux et Portes enceut des la deux guinéens contrabiles dans le fisse d'une équippe compresé dégrand des Baux et Portes enceut des genéralités, avec l'appoint Guille (Guinée égoplication de la Loi Faurique), Marnadou "Dunkaria a été gris enfagrancéité de désention, chroulation et commercialisation d'une geaux-entière de particule au des grisses de la configue de particular de la configue de la configue de particular de la configue provenant de la configue sur installat propriément de particular de la chassa en Guinée arpar la Convention de Washington.

Salon nos sources, c'estrá la subs d'une dénonctation tate par Gill. Fau Juge de paix de Dalaba, reliative à un ratir de reginhes d'expécies savurages protégées dans cesa localité que l'opération aété plantée. Le grésumé auseur de ce crime environnemental à été pris en fagrant délit de désandor, circulation et commercialisation d'une peau entiers de partière et d'aumes passur tannées de crocodie, applices animales intégralement protégées par le code de faune guinéen mais aussi par la convention CITES (Convention internationale sur le commerce des expécies animales de faune et de fone assurage manacée descriptions.)

Lors de son audition dans les locaux du burrau de la Saction Préfectorale des Eaux et Porties, Mamadou Tourierra a reconnu les charges mises à son ancontre. Poursulvant Mamadou Tourierra a démoncé ceratines personnes de la locatific qui ealon III, seratient les principales acroites de ce crime environnemental lisers par la suite placé en parde à vue au commissariancement de la préfecture.

Contratours atents, softpar négligence ou comuption, le chef de posts du jour du nom d'élassaire l'angours a laissa s'évader le contravenant peu avant l'heure prévue gour le défensement à la Justice de Patri de

Roca à casa défallance produivrate de la parr du commissariar carrail de la police de Dalata, le Juga d'instructiona ést forme en Inserpellant le c'hef de poste pour compliché d'évacion autorisordiorisonar Inmédiatamenton défarramentalvante Produiteur du tribunal de pranties Instruce(TP) de Manou.

Conscur par silághons, la commissaira central de la police de Dalaba M. Sélicou Samoura a dégloré l'aces sousen ressurant que les nocharches actives contait émargnéses en collaboration avec la pendamente pour restouver le triglière la manuent devantées automités judiciaires Quanté dissaura Bangoura, chafde possa, il estratéfiné devante Procurator de Mamou ce jour jeurol 06 julis 2017.

Datignatier que la gréficione de Databa n'estrgaz en marge de calèse du pays. Sine pas ême informée aur le trafo llégal de foune etrase conséquences. Sin Siviler 2019, une ferme etrase complices avalentais nits aux arrès dans la même localité pour trafo de 104 kg de visande de brousse. A en croite nos acuteses, carea affaire estrancore pendante au niveau de la Cour d'Oppel de Conskry guisque l'Oppel avaitais interjesé par l'avocatré la garte de lui regréseamente l'infaisse de l'Environnementions du jugementem première reasons.

Sous l'ordre du juge d'instruction les acellés onnaté déposés à la justice de paix par un agent du corps des conservateurs de la nature.

l'éurraggeler que la mafo d'esgèces estun commerce manshahat. Il regrésente le Sème crime mondial et regrésente glus de 20 millands de dollars chaque année.

office districts.

Fatou Kourouma



A son tour, le Ministère Public a rappelé les infractions mises à la charge des prévenus tout en soulignant que cas faits sont prévus et punis par les articles 47, 48, 128 et 184 du coce de faune et réglementation de la chassa. Toujours dans son felle démagnem des poursuites, le procureur a fait savoir que les prévenus ont agil en toutes connaissances de cause.

A en croire ses dédarations, l'utilisation d'un set pour dissimulier les produits justifie en évidenc la mauvaite foi des prévenu dans l'accomplissement de leur a divité l'ilégale. Par conséquent, il s requis 3 mois de prison ferme au terme de la répression et condamne les prévenus au palemer ce 90,000 GNF comme amende.

Dans son délibéré, le juge audiencier a dédaré coupables Hamidou Traoré et Thierno Souleymane Bah du délit de détantion, droulation et commercialisation de trophées d'animal coupages lithérostement profésée.

Four la répression, les deux jeunes traffiquants ont écopé de 2 mois de prison ferme et au palement de 90.000 GNF d'amende chacun. Sur l'action d'ivil, le tribunel a requi l'Est représenté par le Ministère de l'Environnement chans sa conditation de parte d'ulei et condamne solicairement les prévenus au palement de 8.000.000 GNF comme dommage et intérêts.

De sources concordantes, il faut signalier que le tribunal de Kindia est resté ferme face aux multiples tentatives de corruption et d'influence émanant des proches des prévenus.

Il faut rappeler que le trafic d'espèces animales est un crime organisé transnational, Il représente le Sème commerce illégal le plus important au monde amassant plus de 20 milliard de dollars chaque année.

Fatou Kouroum

-Le-Vérificateur

Bienvenue sur www.leverificateur.net L'info Guinè



TPI de Mamou : Un policier guinéen comparait pour complicité d'évasion d'un présumé trafiquant de peaux de panthère et de crocodile

de crocolite

The cal derinier temps, is autre Guindenne est fermement résinée à appliquer la faire appliquer la loi dans tode sa rejigeur en faire appliquer la loi dans tode sa rejigeur la marcil 30 juin demenie, un agent de poise con service à Dabba a compani devair le tribusal de prenière instances (Thi jui demono, allessane Bisegonie, def de postite du journe moment des fats est poursiule pour complicité divosano d'un présumé trafleçane de posso de pantière et de crocolite quidques minotes avant son défermente à la derinante d'un présumé trafleçane de posso de pantière et de crocolite quidques minotes avant son défermentes à la

Justice de Pais.

Cett un signal fort qui est en train d'être lancé par les autrentes guinhemens en gindral mais auxsi par la justice durantes en garticuler. Le cel justi dérente, Minaudoux de la companyable de la companyable de la companyable de gartin accumpant de seguit accumpant de la companyable de gartin accumpant de se gartin accumpant de se gartin accumpant de se gartin accumpant de la companyable de la gardiamente gatice à GARF (Figiatine Application de la Lie Falaurier), Le mis concaus a de prix on fisquarier délit de détention, circulation et commercialation d'une peau centrée de parabler et celles de crocodies, espéces animales intégralement protégées.

C'est un signal fort qui est en train d'être lancé par les autorités guidennes en général mais auxui par la hartice (guidennes paracules. Le 04 jain dernies, Manadou Tourisans, présumé trafliquant faunique est tembé dans les filest d'une dequie moite compassé des gapers autoriments des Esus et Forêts de Dabbas et ceux de la gendarment grâce à GALF (Guines Appoiltants de la los Fauniques). Le mis cause a de priz en flagrant dels de détention, circulation et commercialization d'une poux enfirise de parthére et colles de crocodiles, espéces animales intégralement protégées.

Après con sudenne dans les locus, de la Section Esux et Fortis de Dalaba, le mis en cause a été place ne garde a vue fortis de Dalaba, le mis en cause a été place ne garde a vue un viexa du cemmissariar contra de la préfectura. Contre toute attente, Manadou Sunkirar s'est lairez évader au commissariar contra préfectual quelques minutes pou avant son déterrement à la autre de Prais.

commissaria control perfectional quintiques minutes pou avant an affertement als unatros de Paul.

Informé de la neuvelle, le juge d'internuction à automantiquement interpel le chet de poste de jurs au moment des fats peur complicité d'oussine avant d'ordonner immédiatement un déterment devant le Procurer du tribunal de première instance(FF) de Mamou.

Plate d'avant le informat, Allassane Basquars a d'Indonée décide son identité pour le réforme parte le pasquar de l'about de l'entre de l'en

de la fonction d'agent de police diepuis 8 aux.

Dans sa constitution de partie civile, l'Etat Guinéen représentée par a moute à fait compender à utilibural et a toute. l'assemblée les raisons de sa constitution dans l'Affaire qui, solon lui, s'oblequient par le fait que l'Etat ait subi un préjudice indirect du fait de l'Anusion du trafiquant surrour que la Guinde ett membre de la CITTSI, convention internationale sur le commence des ceptices de la faune sauage et de finer manache d'entironito, l'arc conséquent, ajourte il, les trophées saisies provincent des explices des la faune ait réglement partie par les des de faune et réglementation de la chaise en particulier. Ansi se conduit il, les agreements pareils comme caux d'Absassan Bangoura ne fravoriert pes la lutte corter la criminalife faulure pour la some de la Guinée de cette grande sainerton de la CITTS qui pèse encere sur le pays. Dans

Duns as constitution de partie civile, l'Etat Guinéen représenté par un avocat à fait comprender au tribunal et à tour. Placemblé le l'entière de la comprender au tribunal et à tour. Placemblé le l'entière de la comprender au tribunal et à tour. Placemblé le le républic le indére du de le l'étage de l'etat à de l'entière de la CITSI convention international seur le commerce de captes de la titue auxage et de filore menacée d'estenction). Par conséquent, quoit le, les trophèses calaises proviennent des captes sinégralement préségées par bathet Convention en général mass par le code de fourse et régiennement de la chaise et particular. Anni, se conchet il, les againtements pareix comme controllés de l'estage pour la come de la clientée de comme particular. Anni, se conchet il, les againtements pareix comme controllés de l'estage pour la come de la clientée de comme paréix aux des pour la come de la clientée de come paréix aux de pour la come de la clientée de come a placionis, les patric civile a d'emander. I juvair a l'estage partie comme controllés de la CITSI qui obte éncorer eur le pays. Dans a placionis les patric civile a d'emander la juge de faite application de la loi conformément aux dispositions des articles 246 et 73 d'une de placific les particles 246 et 73 d'une de placific les particles 246 et 73 d'une placific les come aux dispositions des articles 246 et 73 d'une de placific les colles que de comment de 20,000.000 d'et à une de de de demande le pasement de 20,000.000 d'et à cut de de se demandaire qu'en rétraux le l'agrest partic cut que au comment de 20,000.000 d'et à une de de demandaire de la controlle de la comment de 20,000.000 d'et à cette de se demandaire placement de 20,000.000 d'et à cette de se demandaire par le rétrains de la comment de 20,000.000 d'et à cette de se demandaire par le rétrains de l'estage de l'estage d'et au de l'estage d'et au de l'estage d'et de l'estage d'et au de l'estage d'et d'estage d

attordant qu'no retrouve le fugiet.

Si réquisité puis se réquisité puis le certaine observateurs, le Ministère Public cet passé en revue du manque crised du personnel sécuritaire à l'intérieur du pays qui péchal mais à Diabble no particule. Pour lui, un seul partie et agant du pour tout le commissaire, en même temps c'hef de potte et agant de pours, no peut en toure devidence stamme pour et agant que pour, no peut en toure devidence stamme d'argents et de matériels de traoil que connoisonné d'allieurs certaines commissaires du pays ne justifie pas son comportement. Pla conséquent, il irrequent s' mois destré à seul suite de s'article LTD de code petral faisant el singueux. Conformément à l'article LTD de code pétral faisant alliation aux riconstitances d'attivusable, le Presureur demande à ce que cets ont polique à l'égard de l'inculpé.

Un gendarme largue une gre L'audience est renvoyée pour le D4 juillet 2017 pour délibéré. dans un bar à Lola

Il faut rappeler que le trafic d'espèces est un commerce transnational. Il représente le Sème crime mondial et représente plus de 20 milliards de dollars chaque année.

Copinght 2013 - Tout droits reserves leverificateur.net - Designed by el

INTERVIEW





(RTG). Il a fait cette révélation lors d'une...



















Cest un signal fort ou est en train d'être lancé par les autorités guinéennes en général, mais auss par la Justice Guinéenne en particulier. Le 4 juin cernier, Mamadou Touniana, présumé traflouant frunique est tombé dans les filets d'une éculpe mixte composée des agents assementés se Esure et Forês de Delatba et œuvro la gendarmente grâce à GALF (Guinée Application de la Loi Faunique).

la mir an reura a sida note an flannaro risilir na risbantino, rinnilation at remonantialization of inc Informé de la nouelle, le juge citratruction a submettouement interpreté le ceré de poste du jour su moment ces falls pour comitinde dévisation sende directionnes immédiatement son céferrement devant le procureur du tribunal de première instance (TRI) de Mamou.

Placé devant le tribunal, Alfassane Bangoura a d'abord décliné son identité avant de rec Finds uterials to discharge it is a stronger as a stronger and a substitution and include an animal substitution to the stronger as a stronger

Dans son interrogatoire, le juge a rappelé les raisons qui ont conduit le politider desent son tribunal tout en l'édifiant sur deux termes à savoir mise en garde à use et mise en détention. Apparement, es deux termes sombileient d'ex confrondus par l'agent de police qui affirme être en exercice de sa fonction d'agent de police depuis 8 ans.

Dans sa constitution de partie divile, l'Esta guinéen représenté par un avoiat a fait comprendre a tribunal et à toute l'assemblée les raisons de sa constitution dans l'affaire oui, selon lui, s'expliquent par le fait que l'Esta it subl un préjudice indirect ou fait de l'évasion du trafiquent surtout que la Guinée est membre de la CITES (commétion internationale sur le commerce des espèces de la faune sauvage et de flore menades d'extination).

Per conséquent, ajoute-t-il, les trophées salais proviement des espèces intégralement protégées par ladite connention en général, mais par le code de faune et réglementation de la chasse en particuller. Almá, condui-il, les aglasements parells comme œus d'Alhassane Bangoura ne favorisent pas la lutte contre la criminalité faundicue pour la sortie de la Guinée de cette grande sanction de la CLTES qui pèse encorre sur le pays.

Dans as platiobrie, is partie divile a demandé au juge de faire application de la toil conformément aux aspositions des articles 74 et 747 du code péral. Pourablant, l'invocat à fait avoir durée vertu ce cas articles, Artinazane Bangoura est controlété comme auteur en allissant partir ceut qui a commis infraedon. Sur l'adoin dufie, il a demandé le patement de 50.000.000 GNF au trête de commisges et mêtré de na étacnet noutroir rétoure le fution rétoure le fution et de commissant de commissant de l'action du de l'action de l'action de la commissant de la commissant de l'action de la commissant de la commissant de l'action de la commissant de la commissan

con- au tre des commages et interés en astenant quon rezolue le toglar. Dans sa réquisition jugée trop faible par certains observateurs, le ministère public est passé en rerue du manue criard ou personnel sécuritaire à l'inférieur du pay en général mais à Calabe en particulier. Pour lui, un seul garce pour tout le commissante en même temps orté de poste se agent de poste, ne pour en toute électrea essumer son feit. Toutefus, fairle sont à l'insulied, que cette crise d'agente et de matériels de travail que connaissant c'âlleurs certains commissants au pay ne luistife pass ou comportement. Per conséquent, il requiert é mois contri 4 avec suriss et 2 ferme contre Alhassane Bangours. Conformément à l'article 117 ou oce péral insisant allusion aux cronaziones affaniantes, le procureur cemancé à cou cois soit appliqué à l'égand de l'inculpé. L'audience est remoyée pour le 4 juillet 2017 pour délibéré.

Il faut rappeler que le trafic d'espèces est un commerce transnational, Il représente le Sème crime mondial et représente plus de 20 milliards de dollars chaque année.

Liens des articles internet publiés :

- 1- http://guineemail.com/dalaba-trafiquant-de-peaux-de-panthere-de-crocodiles-sevade-commissariat-central-deferrement/
- 2- http://leverificateur.net/contenu.php?ref=4925
- 3- http://www.femmesafricaines.info/dalaba-un-trafiquant-de-peaux-de-panthere-et-de-crocodiles-sevade-au-commissariat-central-peu-avant-son-deferrement/
- 4- http://leprojecteurguinee.com/dalaba-un-trafiquant-de-peaux-de-panthere-et-de-crocodiles-sevade-au-commissariat-central-peu-avant-son-deferrement/
- 5- http://guineelive.com/2017/06/08/dalaba-un-trafiquant-de-peaux-de-panthere-et-de-crocodiles-sevade-au-commissariat-central-peu-avant-son-deferrement/
- 6- http://guineeprogres.com/2017/06/08/dalaba-un-trafiquant-de-peaux-de-panthere-et-de-crocodiles-sevade-au-commissariat-central-peu-avant-son-deferrement/
- 7- http://guineematin.com/actualites/dalaba-un-trafiquant-de-peaux-de-panthere-et-de-crocodiles-sevade-au-commissariat-central-peu-avant-son-deferrement/
- 8- http://www.visionguinee.info/2017/06/08/dalaba-un-trafiquant-de-peaux-de-panthere-et-de-crocodiles-sevade-peu-avant-son-deferrement/
- 9- http://www.kibarounews.com/fr_Dalaba un_trafiquant_de_peaux_de_panther e_et_de_crocodiles_.html
- 10- <a href="http://africanewsmag.com/fichiers/blog10-999.php?langue=fr&type=rub11&code=calb3562&num="http://africanewsmag.com/fichiers/blog10-999.php?langue=fr&type=rub11&code=calb3562&num="http://africanewsmag.com/fichiers/blog10-999.php?langue=fr&type=rub11&code=calb3562&num="http://africanewsmag.com/fichiers/blog10-999.php?langue=fr&type=rub11&code=calb3562&num="http://africanewsmag.com/fichiers/blog10-999.php?langue=fr&type=rub11&code=calb3562&num="http://africanewsmag.com/fichiers/blog10-999.php?langue=fr&type=rub11&code=calb3562&num="http://africanewsmag.com/fichiers/blog10-999.php?langue=fr&type=rub11&code=calb3562&num="http://africanewsmag.com/fichiers/blog10-999.php?langue=fr&type=rub11&code=calb3562&num="http://africanewsmag.com/fichiers/blog10-999.php?langue=fr&type=rub11&code=calb3562&num="http://africanewsmag.com/fichiers/blog10-999.php?langue=fr&type=rub11&code=calb3562&num="http://africanewsmag.com/fichiers/blog10-999.php?langue=fr&type=rub11&code=calb3562&num=fr&type=rub11&code=calb3562&num=fr&type=rub10-999.php?langue=fr&type=rub10-999.php?langue=fr&type=rub10-999.php?langue=fr&type=rub10-999.php?langue=fr&type=rub10-999.php?langue=fr&type=rub10-999.php?langue=fr&type=rub10-999.php?langue=fr&type=rub10-999.php?langue=fr&type=rub10-999.php?langue=fr&type=rub10-999.php?langue=fr&type=rub10-999.php?langue=fr&type=rub10-999.php?langue=fr&type=rub10-999.php?langue=fr&type=rub10-999.php?langue=fr&type=rub10-999.php?langue=fr&type=rub10-999.php?langue=fr&type=rub10-999.php?langue=fr&type=rub10-999.php?langue=fr&type=rub10-999.php?langue=fr&type=rub10-999.php?langue=fr&type=rub10-999.php?langue=fr&type=rub10-999.php?langue=fr&type=rub10-999.php?langue=fr&type=rub10-999.php?langue=fr&type=rub10-999.php?langue=fr&type=rub10-999.php?langue=fr&type=rub10-999.php?langue=fr&type=rub10-999.php?langue=fr&type=rub10-999.php?langue=fr&type=rub10-999.php?langue=fr&type=rub10-999.php?langue=fr&type=rub10-999.php?langue=fr&type=rub10-999.php?langue=fr&type=rub10-999.php?langue=fr&type=rub10-999.php?langue=fr&type=
- 11- http://guineenews.org/dalaba-soupconne-davoir-evader-presume-braconnier-policier-poursuivi-justice/
- 12- http://soleilfmguinee.net/dalaba-trafiquant-de-peaux-de-panthere-celles-de-crocodiles-sevade-commissariat-central-deferrement/
- 13- http://leverificateur.net/contenu.php?ref=4942
- 14- http://guineemail.com/tpi-de-kindia-deux-guineens-ecopent-de-2-mois-de-prison-ferme-trafic-de-peaux-de-panthere/
- 15- http://www.femmesafricaines.info/tpi-de-kindia-deux-guineens-ecopent-de-2-mois-de-prison-ferme-pour-trafic-de-peaux-de-panthere/
- **16-** http://guineeprogres.com/2017/06/15/tpi-de-kindia-deux-guineens-ecopent-de-2-mois-de-prison-ferme-pour-trafic-de-peaux-de-panthere/
- 17- http://www.visionguinee.info/2017/06/15/deux-guineens-ecopent-de-2-mois-de-prison-ferme-pour-trafic-de-peaux-de-panthere/
- 18- http://guineematin.com/actualites/tpi-de-kindia-2-guineens-ecopent-de-2-mois-de-prison-ferme-pour-trafic-de-peaux-de-panthere/
- 19- http://soleilfmguinee.net/tpi-de-kindia-deux-guineens-ecopent-de-2-mois-de-prison-ferme-trafic-de-peaux-de-panthere-celles-de-lion/
- 20- http://leverificateur.net/contenu.php?ref=4957
- 21- http://www.femmesafricaines.info/tpi-de-mamou-un-policier-guineen-comparait-pour-complicite-devasion-dun-presume-trafiquant-de-peaux-de-panthere-et-de-crocodile/
- 22- http://guineemail.com/tpi-de-mamou-policier-guineen-comparait-complicite-devasion-dun-presume-trafiquant-de-peaux-de-panthere-de-crocodile/

- 23- http://guineeprogres.com/2017/06/21/tpi-de-mamou-un-policier-guineen-comparait-pour-complicite-devasion-dun-presume-trafiquant-de-peaux-de-panthere-et-de-crocodile/
- 24- http://leprojecteurguinee.com/tpi-de-mamou-un-policier-guineen-comparait-pour-complicite-devasion-dun-presume-trafiquant-de-peaux-de-panthere-et-de-crocodile/
- 25- http://www.visionguinee.info/2017/06/21/mamou-un-policier-comparait-pour-complicite-devasion-dun-presume-trafiquant/

Radio:

1- Radio Soleil FM:

https://www.dropbox.com/s/lkc8fh0o3yslhum/17-EEQ-18-06.mp3?dl=0

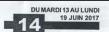
Participation de l'Officier média et de l'Assistant juridique à l'émission " *Environnement En Question*" où les sujets relatifs à l'opération d'un trafiquant de peaux de panthère et de lion à Dalaba et l'évasion d'un autre trafiquant des dépouilles des mêmes espèces animales protégées avaient été débattus. Tout de même, un tour d'horizon à travers l'actualité internationale sur le climat et l'environnement était à l'ordre du jour.

2- Radio Espace Fouta : https://www.dropbox.com/s/sg5mh5szpjv0je1/REP%20PANTHERE%20DA LABA%20PL.mp3?dl=0

Reportage en langue du terroir (poulard) sur l'arrestation suivie de l'évasion d'un trafiquant de peaux de panthère au commissariat central de Dalaba.

3- Radio Espace FM de Conakry : https://www.dropbox.com/s/ohxlsttsrhavcza/REP%20PANTHERE%20DALA BA%20FR.mp3?dl=0

Edition du journal de 18 heure GMT où on a fait cas à l'opération d'arrestation suivie de l'évasion d'un trafiquant de peaux de panthère au commissariat de Dalaba en langue française.





Le Continent lecontinent@gmail.com

DALABA

Un trafiquant de peaux d'animaux s'évade...

En dépit des efforts fournis par le Gouvernement Guinéen et les partenaires dans la lutte contre la criminalité faunique, la ville de Dalaba, située à 325 Kg de Conakry continue à défrayer la chronique. Le 04 juin dernier, deux guinéens sont tombés dans les fliets d'une équipe composée d'agents des Eaux et Forêts et ceux de la gendarmerie, avec l'appui de ALF (Guinée Application de la Loi Faunique), Mamadou Tounkara a été pris en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation d'une peau entière de panthère et des peaux tannées de crocodile. Des trophées provenant d'espèces animales intégralement protégées par le code de faune et réglementation de la chasse en Guinée et par la Convention de Washington.



Selon nos sources, c'est à la suite d'une dénonciation faite par GALF au Juge de paix de Dalaba, relative à un trafic de trophées d'espèces sauvages protégées dans cette localité que l'opération a été planifiée. Le présumé auteur de ce crime environnemental a été pris en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation d'une peau entière de

panthère et d'autres peaux tannées de crocodile, espèces animales intégralement protégées par le code de faune guinéen mais aussi par la convention CITES (Convention internationale sur le commerce des espèces animales de faune et de flore sauvage menacée d'extinction). Lors de son audition dans les locaux du bureau de la Section Préfectorale des Eaux et Forêts, Mamadou Tounkara a reconnu les charges mises à son encontre. Poursuivant, Mamadou Tounkara a dénoncé certaines personnes de la localité qui, selon lui, seraient les principales actrices de ce crime environnemental. Il sera par la suite placé en garde à vue au commissariat central de la préfecture. Contre toute attente, soit par négligence ou corruption, le chef de poste du jour de la Section Préfectorale des Eaux et

Contre toute attente, soit par négligence ou corruption, le chef de poste du jour du nom d'Alassane Bangoura a laissé s'évader le contrevenant peu avant l'heure prévue pour le défermennt à la Justice de Paix de Dalaba. Face à cette défaillance procédurale de la part du commissariat central de la police de Dalaba, le Juge d'instruction a été ferme ninterpellant le chef de poste pour complicité d'évasion avant d'ordonner immédiatement son déferrement devant le Procureur du tribunal de première instance(TPI) de Mamou. Contacter par téléphone, le commissaire central de la police de Dalaba M. Sékou Samoura a déploré l'acte tout en

Samoura a déploré l'acte tout en rassurant que les recherches actives ont été entreprises en collaboration avec la gendarmerie pour retrouver le fugitif et le

ramener devant les autorités judiciaires. Quant à Alassane Bangoura, chef de poste, il est déféré devant le Procureur de Mamou ce jour jeud 108 juin 2017. A signaler que la préfecture de Dalaba n'est pas en marge de celles du pays à ne pas être informée sur le trafic illégal de faune et ses conséquences. En février 2016, une femme et ses complices avaient été mis aux arrêts dans la même localité pour trafic de 106 kg de viande avaient été mis aux arrêts dans la même localité pour trafic de 106 kg de viande de brousse. A en croire nos sources, cette affaire est encore pendante au niveau de la Cour d'Appel de Conakry puisque l'Appel avait été interjeté par l'avocat de la partie civile représentant le ministère de l'Environnement lors du jugement en premier ressort. Sous l'ordre du juge d'instruction les scellés ont été déposés à la justice de paix par un agent du corps des conservateurs de la nature.

est un commerce transnational. Il représente le 5ème crime mondial et représente plus de 20 milliards de dollars chaque année Affaire à suivre...

Alpha Lekindiaka

Société de L'Observateur

Criminalité faunique

Deux guinéens condamnés à deux mois de prison ferme!

ouvernement Guinéen à travers le Ministère de la Justice et celui de l'Environnement continu de durcir le ton contre la criminalité ique. Le mardi 13 juin 2017, le tribunal de première instance (TPI) de Kindia, a condamné deux jeunes trafiquants à 2 mois de prison e. Selon nos sources, les prévenus ontété reconnus coupables du délit de détention, circulation et commercialisation de deux peaux de hère et celle du lion, espèces animales intégralement protégées par le code de faune et réglementation de la chasse, mais aussi par la vention de Washington.

le 07 Avril 2017 que dou Traoré et Thierno nymane Bah ont été mis urrêts en flagrant délit de ntion, circulation et nercialisation de deux c entières de panthère une peau de lion par les agents aux et Forêts avec l'appui roite "Guinée Apolicatio roite "Guinée Apolicatio roite "Guinée Apolicatio roite "Guinée Apolicatio praire de l'apparagne praire prair rojet "Guinée Application Loi Faunique" (GALF) au e-ville de Kindia. A en e nos sources, ces ées d'animaux sauvages ennent des espèces ales intégralement

s en cause ont nié en bloc us en cause ont me en buc-charges mises à leur intre et plaident tout de le la clémence du tribunal à tendre dans sa décision. argumentent-ils, c'est une ne qui serait à la base de ésaventure. Une défense e par le juge qui estime aucun cas le nom de la e et ses traces sont



signalés dans les procès-verbaux.

Dans ses plaidoiries, l'avocat du Ministère de l'avocat du Ministère de
l'Environnement
constitué partie civile
est passé en revue des
circonstances de leur
arrestation et les faits
les incriminant. Il
r a p p e l é l e s
conséquences causées
conte tele exissements. de la Guinée par la CITES (Convention internationale sur le commerce des espèces de faune sauvage et de la flore menacée d'extinction). Sur l'action publique, il a demandé au juge de faire application stricte de la loi et au paiement de 380.000.000 GNF à titre de formages et

A son tour, le Ministère Public a

rappelé les infractions mises à la charge des prévenus tout en soulignant que ces faits sont prévus et punis par les articles 47, 48, 126 et 164 du code de 47, 48, 126 et 164 du code de faune et réglementation de la chasse. Dans son rôle d'empereur des poursuites, le Procureur a fait savoir que les prévenus ont agi en toutes connaissances de cause. Selon lui, "utilisation d'un sac pour dissimuler les produits justifie en évidence la mauvaise foi des p r é v e n u s d a n s l'accomplissement de leur activité illégale. C'est ainsi qu'il a requis 3 mois de prison ferme au terme de la répression et condamne les prévenus au condamne les prévenus au paiement de 90.000 GNF comme amende.

Dans son délibéré, le juge audiencier a déclaré coupables Hamidou Traoré et Thierno Souleymane Bah du délit de détention, circulation et commercialisation de trophées d'animaux sauvages intégralement protégés. Pour la

répression, les deux jeunes trafiquants ont écopé de 2 mois de prison ferme et au palement de 90.000 GNF d'amende chacun. Sur l'action civile, le tribunal a reçu l'Etat représenté par le Ministère de par le Ministère de l'Environnement dans sa constitution de partie civile et condamne solidairement les prévenus au paiement de 8,000,000 GNF comme dommage et intérêts.

Selon des sources concordantes, le tribunal de Kindia est resté ferme face aux multiples tentatives de corruption et d'influence émanant des proches des prévenus.

A noter que le trafic d'espèces animales est un crime organisé transnational. Il est le 5° commerce illégal le plus important au monde amassant plus de 20 milliards de dollars chaque année.

Aboubacar Sylla

3 Management

Indicateur

Nombre de juriste en test	0
Nombre de media en test	0
Nombre d'enquêteur en test	3
Nombre de comptable en test	0
Nombre de formations dispensées à	0
l'extérieur (police, agents des parcs	
etc)	
Nombre de formations internes au	0
réseau (activistes envoyés en	
formation dans le réseau EAGLE)	

Au département management, le mois de Juin 2017 fut marqué par une politique managériale axée sur la relance des enquêtes tant à Conakry qu'à l'intérieur du pays. A cet effet, GALF a eu l'honneur de recevoir la visite de **Nicolas Charron** de la CCU (Unité de la Cellule de Coordination) en vue d'appuyer le département Investigation en matière d'organisation et de planification des enquêtes avec une forte simulation des enquêteurs en test. En outre, Nicolas a aussi travaillé avec toute l'équipe de GALF en terme organisationnel des activités hebdomadaires au niveau de chaque département.

En vue de la redynamisation du département Juridique pour son bon fonctionnement, M. Sékou Castro Kourouma précédemment conseillé juridique auprès du département, a été nommé par la coordination comme Chef du dit département pour la bonne marche des choses. Dans la même optique, le coordinateur du projet GALF conformément au contenu de la lettre de nomination en 2013 de M. Ibrahima Diallo comme chef de département Investigation, dont on déplore aujourd'hui le manque total du taux d'atteinte des objectifs contenus dans la lettre de sa nomination au poste de chef de département en 2013. De telle attitude n'est pas à tolérée, par conséquent, la coordination a pris un acte en le destituant de ce poste stratégique du projet.

Le recrutement continu, la formation des enquêteurs et la réorganisation du département investigation est en cours.

4 Relations extérieures

<u>Indicateur</u>

Nombre de rencontres			27		
Prise de contact pour	Suivi	de	Ratification	Collaboration	
demande de	l'accord	de	de la	Sur	
collaboration/soutien	collaboration		collaboration	affaire/formation	
				en cour	
	0		0	27	

- En vue d'établir ou de maintenir les relations avec les partenaires et autorités ainsi que dans le but d'assurer le suivi des dossiers, des rencontres ont eu lieu avec:
- 1- Le point focal de la CITES en Guinée.
- 2- Le point focal de la criminalité faunique au Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts.
- 3- Le Conseiller politique américain.
- 4- Le Chargé suivi-écologie de l'UNOSP.
- 5- Le Chef de Section Etude et Enregistrement des Dossiers du SERPROMA.
- 6- Deux substituts du Procureur de la République du TPI de Kankan.
- 7- Le commandant de brigade de recherche de la gendarmerie de Kankan.
- 8- Le chef de section préfectorale des Eaux et forêts de Kankan.
- 9- Le directeur préfectoral de l'environnement de Dalaba.
- 10-Le chef section préfectorale des Eaux et Forêts de Dalaba.
- 11- Le commandant de la gendarmerie de Dalaba.
- 12-Le commissaire central de la police de Dalaba.
- 13-L'Adjoint du commissaire de la police de Dalaba.
- 14-Le Procureur de la République TPI de Mamou.
- 15-Le substitut du Procureur TPI de Mamou.
- 16-Le greffier du TPI de Mamou.
- 17-Madame la procureures par intérim du TPI de Kindia.
- 18-Le substitut du Procureur de la République du TPI de Kindia.
- 19- La greffière du TPI de Kindia.
- 20- La greffière du TPI de Dixinn.
- 21-Deux greffières du TPI de Mafanco.
- 22- Un juge du TPI de Kindia.
- 23-L'avocat général de la Cour d'Appel de Conakry.
- 24- Trois greffiers de la Cour d'Appel de Conakry.
- 25- Un secrétaire de la Cour d'Appel de Conakry.

- 26-L'Agent Judiciaire de l'Etat.
- 27-Un greffier du TPI de Kaloum.

5 Conclusion

Au département management, le mois de Juin 2017 fut marqué en premier lieu par l'intensification des enquêtes à Conakry et à l'intérieur du pays notamment en Moyenne Guinée, Haute Guinée et en Guinée Forestière.

Dans le cadre du renforcement des capacités, GALF a eu l'honneur de recevoir la visite de **Nicolas Charron** de la CCU (Unité de la Cellule de Coordination) en vue d'appuyer le département Investigation en matière d'organisation et de planification des enquêtes avec une forte simulation des enquêteurs en test sur la base du respect de la procédure d'enquête, la sécurités des données. Cet exercice de simulation fut conduit la Nicolas avec la coordination. En outre, il a aussi travaillé avec toute l'équipe de GALF en terme organisationnel planification hebdomadaire des activités au niveau de chaque département.

La collaboration entre le projet GALF et les autorités ainsi qu'avec les autres partenaires de l'application de la loi est toujours aussi forte et productive.